

troisièmement, le contrat dit du prix maximum avec une marge déterminée de profit; quatrièmement, le contrat en régie intéressée comportant le coût plus un honoraire fixe; et, cinquièmement, le contrat en régie intéressée comportant le coût plus un pourcentage de profit.

D. Peut-être les renseignements vous font-ils défaut, mais vous serait-il très difficile de compiler, si elles n'existent déjà, les données indiquant combien de contrats de chacune de ces catégories vous avez conclus cette année, et quels montants ils représentent? Avez-vous ces renseignements?—R. On me les a déjà demandés au cours d'une séance précédente; j'ai dit alors que 95 p. 100 de nos contrats passés durant l'année en cause appartenaient à la catégorie des contrats à prix fermes suivant une véritable mise en adjudication. C'étaient des contrats à prix fermes. Il faudrait beaucoup de temps pour revoir tous les contrats de façon à les répartir en catégories.

Le PRÉSIDENT: Ceux de la catégorie des 5 p. 100?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FLEMING: Je n'ai pas saisi, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Au dire du témoin, il faudrait beaucoup de temps pour compiler la liste des contrats qui figurent dans les 5 p. 100, c'est-à-dire les contrats qui n'ont pas été mis en adjudication.

*M. Fleming:*

D. Les 95 p. 100 s'appliquent, n'est-ce pas, au nombre? S'appliquent-ils aussi aux montants?—R. Au nombre seulement.

D. Quelle est la relation entre les forts montants et les petits montants? Vers quel groupe les contrats penchent-ils?—R. L'un des plus importants contrats que nous ayons conclus cette année-là était de la catégorie de la régie intéressée comportant objectif déterminé et prime. La période compte peu de contrats de cette espèce. Je le répète, nos contrats étaient pour la plupart des contrats à prix fermes. Nous en avons conclu aussi quelques autres.

M. FLEMING: Je m'arrête, monsieur le président, car nous pourrions procéder indéfiniment.

Le PRÉSIDENT: Le sujet a déjà été abordé; il suffit de se reporter au numéro 19 ou 20 du compte rendu des délibérations. J'ai tout relu hier soir, mais j'oublie duquel des deux numéros il s'agissait. C'est soit le numéro 19, soit le numéro 20; la discussion s'est assez prolongée alors.

Merci, messieurs, de votre présence. Je dépose au compte rendu des délibérations de ce jour le graphique que voici de la composition de la Corporation commerciale canadienne. Je me le suis procuré à la suite d'un entretien téléphonique avec M. Fleming, afin que nous puissions nous renseigner sur la composition de la corporation. (Voir appendice "A".)

Je vous remercie, monsieur Low, de votre témoignage de ce matin.

M. FLEMING: De vous être présenté à si court préavis.

Le PRÉSIDENT: Nous terminons donc la dernière séance où nous entendions des témoignages. Nous tiendrons une autre séance où nous tâcherons de nous entendre relativement au rapport sur la besogne que nous avons accomplie au cours des vingt-trois dernières séances. Cinq séances ont porté sur le rapport de l'auditeur général; ainsi, vingt-deux ou vingt-trois séances ont été consacrées à l'examen du budget des dépenses du ministère de la Défense nationale. Si cela vous va, nous nous réunirons ce soir, à 7 heures et demie, et je ferai d'ici là polycopier un avant-projet de rapport. Le rapport n'est vraiment pas compromettant puisque nous ne pouvons complètement terminer notre travail; par contre, j'estime qu'il n'est que juste pour les membres du Comité que nous indiquions ce que nous avons accompli, même si nous ne sommes pas arrivés à des conclusions bien fortes.